

## Contech Formation

102 rue de bilhères d'Ossau

64121 Serres Castet

Email: contech-formation@orange.fr

Tel: +33559044879



# Convention de formation professionnelle

(Article L. 6353-1 du code du travail

Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

## Entre l'organisme de formation: Contech Formation

(ci-après nommé l'organisme de formation)

Situé: 102 rue de bilhères d'Ossau 64121 Serres Castet

Déclaration d'activité n° 72640383264 (Nouvelle Aquitaine), Numéro SIRET: 81041838400022

Représenté par: LACOSTE Patrice

## Et le bénéficiaire: LIP LYON TUYAUTERIE / SOUDURE ITN

(ci-après nommé le bénéficiaire)

Situé: 69 rue Jean Zay 69800 ST PRIEST

Représenté par:

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du livre III de la sixième partie du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle.

## 1. Objet, nature et durée de la formation

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation.

### formation préparation qualification multiprocédés

Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) : **Action de formation**

Durée: 15 heures et 30 minutes

Lieu de la formation: **Contech Formation - 102 rue Bilhères d'Ossau 64121 Serres Castet**

Effectifs formés: **1**

Liste des stagiaires :

- M. LESIEU Harold

Dates de formation:

| Date                               | Heure                          | Lieu                                                             |
|------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 24 juin 2026 - matin et après-midi | 08:00 – 12:00 et 13:00 – 16:45 | Contech Formation - 102 rue Bilhères d'Ossau 64121 Serres Castet |
| 25 juin 2026 - matin et après-midi | 08:00 – 12:00 et 13:00 – 16:45 | Contech Formation - 102 rue Bilhères d'Ossau 64121 Serres Castet |

## 2. Programme de la formation et formateur

La description détaillée du programme de formation et du formateur est fournie en annexe.

## 3. Engagement de participation à l'action de formation

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence d'un (des) stagiaires(s) aux dates et lieux prévus ci-dessus.

## 4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session:

| Description                                | Prix    |
|--------------------------------------------|---------|
| Formation durée 15,5 heures                | 440.00€ |
| qualification suivant en iso 9606-1 Nbre 3 | 600.00€ |

Coût total HT : 1040.00€

Montant de la TVA : 208.00€

**TOTAL TTC : 1248.00€**

# Contech Formation

102 rue de bilhères d'Ossau

64121 Serres Castet

Email: [contech-formation@orange.fr](mailto:contech-formation@orange.fr)

Tel: +33559044879



## 5. Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

## 6. Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Voir le programme de formation en annexe détaillant les moyens mis en œuvre pour réaliser techniquement l'action, suivre son exécution et apprécier ses résultats. Une feuille d'émargement signée par le(s) stagiaire(s) et le formateur, par demi-journée de formation, permettra de justifier de la réalisation de la prestation.

## 7. Sanction de la formation

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

## 8. Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## 9. Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

## 10. Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Pau sera seul compétent pour régler le litige.

Document réalisé en 2 exemplaires à Serres Castet , le 3 juin 2026.

Pour l'organisme de formation,

Contech Formation,

LACOSTE Patrice

Pour le bénéficiaire

LIP LYON TUYAUTERIE / SOUDURE ITN,

**CONTECH FORMATION**  
102 rue de Bilhères d'Ossau  
64121 Serres Castet  
Siret : 81041838400014  
[contech-formation@orange.fr](mailto:contech-formation@orange.fr)  
06 28 71 31 43 / 05 59 04 48 79